



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

147^e Assemblée de l'UIP

Luanda (Angola)
23-27 octobre 2023



Assemblée
Point 4

A/147/4-Inf.1
9 août 2023

Volet spécial du débat général sur la redevabilité : Suivi des activités entreprises par les Membres pour donner suite aux résolutions de l'UIP

Jeudi 26 octobre 2023, 14 h 30-18 h 30
Salle plénière

Note d'orientation

L'impact des travaux de l'UIP dépend largement de la manière dont les Parlements membres donnent suite aux résultats des Assemblées et des autres activités de l'UIP et communiquent des informations précises sur les progrès accomplis. En outre, la [Stratégie 2022-2026 de l'UIP](#) exige une plus grande redevabilité tant de la part des Parlements membres que du Secrétariat de l'UIP :

"Il s'agit de renforcer et de maintenir une culture de confiance et de responsabilité mutuelle à tous les niveaux : pour et entre les Parlements membres, entre ces derniers et le Secrétariat de l'UIP, et au sein même du Secrétariat. En plus d'avoir une valeur organisationnelle fondamentale, une telle démarche est indispensable pour s'assurer que la réalisation de l'ensemble des objectifs stratégiques progresse et se déroule d'une manière transparente et démocratique."

Cet accent stratégique sur la redevabilité repose également sur les dispositions statutaires de l'UIP, qui exigent de tous les Membres qu'ils rendent compte des activités menées pour donner suite aux décisions de l'UIP. En 2017, le Conseil directeur de l'UIP a décidé de suivre une approche fondée sur un cycle de rotation prévisible. Chaque année, un certain nombre de parlements de chaque groupe géopolitique sont désignés pour rendre compte des actions entreprises dans le cadre du suivi des décisions de l'UIP. Un rapport annuel basé sur les informations reçues de la part des Membres est présenté à l'Assemblée par le Secrétaire général de l'UIP. Le rapport de 2023 sera disponible sur [la page web de l'Assemblée](#).

Par ailleurs, les parlements sont invités à faire connaître leurs expériences et leurs points de vue à leurs pairs, ce qui favorise les travaux collaboratifs et l'engagement entre tous les Membres de l'UIP. Ainsi, lors du débat général de la 147^e Assemblée à Luanda, du temps sera réservé pour que les Membres rendent compte des bonnes pratiques et des activités qu'ils ont entreprises pour donner suite aux décisions des précédentes Assemblées de l'UIP, parmi lesquelles :

- a) La Déclaration de Kigali : [Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique](#)
- b) La résolution de l'UIP intitulée : [L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États](#)
- c) La résolution de l'UIP intitulée [Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État](#)
- d) La Déclaration de Manama : [Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance](#)

F

#IPU147

- e) La résolution de l'UIP intitulée [Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants](#)
- f) La résolution de l'UIP intitulée [Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale](#)
- g) La résolution de l'UIP intitulée [L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts](#)
- h) [Les décisions sur les droits de l'homme des parlementaires.](#)

Toutes les délégations sont invitées à contribuer à ce volet spécial, au moyen de brèves interventions (trois minutes maximum), pour présenter les principaux aspects de leurs travaux ainsi que des recommandations visant à renforcer le processus de mise en œuvre. Les photos et les brefs enregistrements vidéo des activités organisées par les parlements dans le cadre du suivi des décisions de l'UIP sont également vivement souhaités et seront projetés en séance plénière pendant le volet spécial.

Les délégations sont priées de se préinscrire à ce volet spécial en écrivant à mhg@ipu.org.